



Société Royale Union Belge
Koninklijke Vereniging Belgische Unie
Lausanne

FÊTE NATIONALE BELGE

Vendredi 21 juillet 2023

Le comité de la SRUB-Lausanne vous invite cordialement à venir célébrer la fête nationale belge le vendredi 21 juillet dès 18h, organisé dans le magnifique domaine du Vigneron Jean-François Neyroud-Fonjallaz, Route du Vignoble 13 à 1803 Chardonne.



NEYROUD FONJALLAZ

C H A R D O N N E

**Un Foodtruck Belge sera sur place pour « les frites belges » et bien plus... !
Pour ceux qui n'aiment pas « belge », merci de prendre votre nourriture pour la griller sur place par vous-même.**

dès 18h :

- Accueil et apéro offert par les deux unions, la SRUBL et l'UBV
- Parking le long de la route cantonale admis ou en face sur le petit parking devant la maison communale
- Profitons d'une magnifique vue sur les vignes. Les vins du vigneron sont à acheter sur place.
- Un **Foodtruck « Belge » sera sur place** et quelques bières pour les assoiffés....
- Des salades et desserts sont les bienvenus ! Vaisselle sur place.

Venez donc nous rejoindre nombreux afin de passer un merveilleux moment belge ensemble !



Société Royale Union Belge
Koninklijke Vereniging Belgische Unie
Lausanne



Inscription à renvoyer avant le mercredi 19 juillet 2023

Inscrivez-vous par email rublausanne@gmail.com

Pour plus de renseignements :
079/810.12.26 Jocelyne Reins
076/566.82.94 Paulette De Vrieze

Dans votre e-mail, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Prénom / Nom :

Nombre de participants membres SRUBL ou UBV :

Nombre de participants non-membres SRUBL ou UBV :

(merci d'entourer le nom de votre société)

Enfants <18 ans :

Les activités proposées par la Société Royale Union Belge–Lausanne ne sont pas assurées. Elles se déroulent sous la seule et unique responsabilité des participants, membres, amis ou enfants, y compris ceux dont ils ont la garde (et en dehors de toute responsabilité de la Société).
Toute participation à une activité de notre Union présuppose un accord à la publication sur notre site des photos prises lors de cette activité, à moins que l'image ne comporte un caractère dégradant.